

REPUBLIQUE DU BENIN

^^^^^^^^^^^^

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

^^^^^^^^^^^^

DECRET N° 2004-678 DU 16 DECEMBRE 2004

Chargeant Monsieur **Frédéric DOHOU**
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du
Tourisme de l'intérim de Monsieur **Dorothé C. SOSSA**,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 3 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du jeudi 16 décembre 2004, Monsieur **Frédéric DOHOU**, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur **Dorothé C. SOSSA**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, 16 Décembre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 24 MF 4
AUTRES MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1